

accusations apportées contre son gouvernement. Il préfère ne pas aborder le sujet, puisqu'il n'est pas assez calme pour le faire. Il s'est senti aujourd'hui comme un Français, car il s'est mis à bouillir de rage quand il a entendu les insultes proférées à l'égard du Parlement. (*Acclamations.*)

**L'hon. M. MACKENZIE** souhaite revenir à un commentaire qu'a fait l'hon. M. Cauchon. Outre les 95 députés qui ont signé la pétition, dont certains sont des partisans du gouvernement, il s'est entretenu avec certains députés conservateurs, qui lui ont dit que le gouvernement avait tort de proroger le Parlement, et que s'ils n'ajoutaient pas leur signature à celle des députés de l'opposition, c'est parce qu'ils avaient eux-mêmes déposé une pétition spéciale. (*Acclamations.*) Plusieurs députés, qui avaient toujours appuyé le gouvernement, avaient de la difficulté à croire qu'un tel outrage puisse être commis (*acclamations*), un outrage qu'ils ne pouvaient tolérer. (*Acclamations.*)

Donc, une majorité de députés s'était prononcée contre le gouvernement, une majorité comme il n'en avait jamais vu à la Chambre. (*Acclamations.*) Il est clair, par conséquent, qu'un très grand nombre de députés dénonce ce geste des plus scandaleux. (*Acclamations.*) Il arrive parfois que les députés, dans le vif du débat, expriment des propos qui dépassent leur pensée. Toutefois, il est important, s'ils ont la sécurité du peuple à cœur, que l'indépendance du Parlement soit maintenue. Or, depuis qu'il occupe un siège au Parlement, il s'est attaché à assurer l'indépendance des députés de la Chambre des communes. Dans ce cas-ci, pour protéger des députés contre qui des preuves suffisantes existent à première vue, on a porté atteinte aux privilèges du Parlement.

On dit que le Gouverneur-Général doit suivre les conseils de ses ministres. Or, un homme de grand talent qui a écrit des ouvrages sur les personnages ayant le plus marqué l'histoire du Parlement britannique, dans une lettre récente envoyée au *Witness* de Montréal, ainsi que dans un article signé de sa plume qui a paru dans la revue *Canadian Monthly* — il fait allusion à M. Goldwin Smith — a indiqué très clairement que le fait d'abroger le Parlement sur les conseils d'une administration qui, en fait, se trouvait à donner des conseils sur des questions qui influaient sur sa propre situation, constituait un fait sans précédent dans l'histoire britannique. Il (M. Smith) soutient que les ministres étaient mal placés pour donner des conseils sur une question portant uniquement sur les mesures que prendrait le Parlement à leur égard dans ce dossier.

L'honorable député fait ensuite l'historique de l'enquête concernant le chemin de fer du Pacifique. Il ne faut pas oublier que, sur le plan constitutionnel, il n'y avait pas lieu d'assermenter les témoins dans le simple but de les punir s'ils se parjurent, parce que la Chambre elle-même a le pouvoir, en tant que Haute Cour, de sanctionner tout acte de parjure commis devant un comité chargé de mener une enquête. (*Acclamations.*) Ils (les députés) sont toutefois disposés à adopter le bill sur le serment d'allégeance et à prendre des témoignages sous serment.

Ainsi, bien qu'ils soient prêts à entreprendre cette enquête, les conseillers de Son Excellence ont pris soin de faire sortir les députés de la Chambre; pour y arriver, ils ont demandé au Huissier de la Verge noire d'attendre aux portes de la Chambre des communes pour qu'il sache quand l'Orateur prendrait le fauteuil. Ils ont agi ainsi dans le but non seulement de mettre un terme aux travaux de la Chambre, mais d'empêcher l'adoption de toute motion. Or, il a réussi à remettre sa motion à l'Orateur, sauf que, malheureusement, ce dernier a cherché à empêcher que la motion ne lui soit présentée en vue d'être soumise à la Chambre.

Il tient tout simplement à ajouter que le pays, qui est gouverné, ou qui est sensé l'être, par un Parlement libre, est conscient de l'affront qu'on vient de lui faire subir, et que si les ministres croyaient pouvoir s'en tirer en abrogeant le Parlement, ils se trompaient. Ils vont constater que le sentiment de dégoût qui envahit déjà le pays, de même que le mécontentement de leurs partisans à la Chambre, va s'intensifier. Il leur appartient de poursuivre dans cette voie et, en même temps, de prendre des mesures en vue de sonder l'opinion du pays et ainsi convaincre Son Excellence qu'il a été très mal informé. (*Vives acclamations.*)

**L'hon. M. BLAKE** déclare qu'il n'a pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit le président. Il s'était abstenu, jusqu'à maintenant, vu la situation particulière dans laquelle il se trouvait vis-à-vis la Chambre et le pays, de commenter l'affaire publiquement. Les liens qu'il entretenait avec le Comité des chemins du fer du Pacifique avaient été rompus, les considérations qui, jusqu'ici, le gênaient n'existaient plus, et il pouvait maintenant se permettre d'expliquer la ligne de conduite que lui et son ami, l'hon. M. Dorion (Napierville), avaient adopté à Montréal.

La situation dans laquelle ils se trouvaient tous les deux le 2 juillet était loin d'être facile. Ils estimaient que le pays dans son ensemble tenait à ce que l'enquête débute le plus tôt possible; ils étaient conscients de la responsabilité qui leur serait confiée; ils savaient, comme l'avait reconnu la presse ministérielle, plus candide, qu'il serait à leur avantage, en tant que membres du parti, que l'enquête prenne son envol. Or, ils étaient d'avis qu'un devoir plus grand les attendait, que, peu importe leur faible nombre, ils devaient veiller à ce que les privilèges constitutionnels de la Chambre des communes soient sauvegardés. (*Acclamations.*) Ils estimaient que les représentants du peuple devaient continuer de s'occuper du procès et qu'ils n'avaient aucunement le droit de changer la nature du tribunal, car, ce faisant, non seulement ils iraient au-delà de leur devoir, mais ils porteraient également atteinte aux libertés du peuple. (*Acclamations.*)

Leur décision n'était pas sans motifs. Aucun député à la Chambre des communes, quand la question a été soulevée, ne s'est prononcé en faveur d'une commission royale. Il n'était pas présent à ce moment-là, mais il se souvient très bien d'avoir lu dans les journaux que l'hon. M. Cameron (Cardwell), président du comité, avait déclaré, en présentant une motion sur le comité, qu'il était très heureux d'annoncer que le Premier ministre avait abandonné l'idée de créer une commission, qu'il avait accepté de laisser la Chambre